Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger
Band: 49 (2022)
Heft: 6

Artikel: L'hiver accroît le nombre de réfugiés
Autor: Peter, Theodora
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1052091

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'hiver accroît le nombre de réfugiés

La guerre en Ukraine continue de pousser des personnes à l'exil. D'ici la fin de l'année, la Suisse prévoit une forte hausse du nombre de demandeurs d'asile, y compris en provenance de régions en crise plus lointaines.

THEODORA PETER

Le froid rend la vie dure à tous ceux qui n'ont pas de toit. En Ukraine, les abris destinés aux personnes déplacées issues des régions détruites par les bombes ont été consolidés pour l'hiver. Le pays compte près de 7 millions de réfugiés intérieurs en plus des quelque 4,4 millions de personnes qui ont fui dans les pays européens lorsque la guerre a éclaté. À la clôture de la rédaction, à la fin d'octobre, la Suisse avait accueilli environ 66 000 Ukrainiens. D'après les estimations des autorités, 80 000 à 85 000 demandes d'asile pourraient avoir été déposées d'ici la fin de l'année. L'afflux de réfugiés dépend toutefois fortement de l'évolution de la guerre et de la situation en matière d'approvisionnement dans les pays voisins de l'Ukraine. Les estimations les plus extrêmes indiquent que jusqu'à 120 000 personnes pourraient chercher refuge en Suisse.

Parallèlement, le nombre de demandes d'asile issues d'autres régions en crise du monde augmente lui aussi. Rien qu'en septembre, 2681 personnes provenant de pays comme l'Afghanistan, la Syrie ou l'Érythrée ont déposé une demande d'asile en Suisse. D'après le Secrétariat d'État aux migrations, on n'avait plus atteint un tel nombre de demandes en un mois depuis la crise des réfugiés de 2015/2016. Avec la fin des restrictions de voyage liées à la pandémie, le flux de réfugiés à destination de l'Europe a repris de l'ampleur.

Les gares suisses pourraient à nouveau voir affluer les réfugiés ukrainiens cet hiver. Les autorités fédérales s'attendent à une augmentation de leur nombre. Photo Keystone

Le statut de protection S s'applique jusqu'à révocation

Tandis que les réfugiés issus d'autres pays doivent passer par la procédure d'asile ordinaire, les Ukrainiens reçoivent directement le statut de protection S. Celui-ci permet aux réfugiés de chercher un emploi et de voyager librement. Ce statut, activé par le Conseil fédéral en mars 2022, était en principe limité à un an. Entre-temps, la ministre de la justice, Karin Keller-Sutter (PLR), a cependant déclaré que le statut de protection S resterait valable après le printemps 2023, à savoir jusqu'à ce qu'il soit révoqué par le Conseil fédéral. Cela ne se produira, d'après la ministre, que si la situation se normalise en Ukraine, par exemple grâce à un cessez-le-feu ou au stationnement de forces de maintien de la paix. À la clôture de la rédaction, près de 5000 Ukrainiens étaient rentrés dans leur pays de leur propre chef.

Les partis de gauche et écologistes trouvent choquant que les déplacés de guerre issus d'autres régions en conflit soient désavantagés par rapport aux réfugiés ukrainiens, entre autres sur le marché de l'emploi ou en matière de regroupement familial. Le PS, les Verts et les Vert'libéraux ont donc déposé des interventions au Parlement pour améliorer la situation des personnes concernées, qui sont considérées comme «admises à titre provisoire» en Suisse. Jusqu'ici, les réformes à ce sujet n'ont cependant pas réussi à réunir de majorités politiques.

Informations des autorités fédérales sur la guerre en Ukraine: revue.link/ukraine